

Impulsa Capital
Société par actions simplifiée au capital de 666.700 €
Siège social : 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris
880 891 890 RCS Paris

(la **Société**)

EXTRAIT DU PV DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

EN DATE DU 10 JUILLET 2026

[...]

DECISION PRELIMINAIRE

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

La collectivité des Associés décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité), déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent et renonce expressément à tout recours pour défaut de convocation ou d'information préalable aux présentes décisions et au non-respect du délai de mise à disposition préalable des informations en application de la loi ou des Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission du président de la Société et nomination du nouveau Président en remplacement du président démissionnaire

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Pampelonen Capital de ses fonctions de président de la Société ce jour,

Prend acte de la démission de Pampelonne Capital de ses fonctions de président de la Société à compter de ce jour, lui donne *quitus* entier et sans réserve pour l'exercice de son mandat et décide de nommer en lieu et place, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la personne suivante :

BidCo Impulsa, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 10, avenue de la Créativité – 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 105 906 564 RCS Lille métropole,

BidCo Impulsa, représentée par Monsieur Grégoire Proust, déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de président de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Prise d'acte de la démission des directeurs généraux de la Société

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des lettres de démission de Pontormo Capital, Grégoire Proust, et Maxime Baumgaertner de Vieth de Golseneau de leurs fonctions de directeur général de la Société,

- 2 -

Prend acte de la démission de Pontormo Capital, Grégoire Proust, et Maxime Baumgaertner de Vieth de Golseneau de leurs fonctions de directeur général de la Société à compter de ce jour, leur donne *quitus* entier et sans réserve pour l'exercice de leur mandat ;

Décide de ne pas procéder à leur remplacement, la Société n'étant plus dotée d'un directeur général à compter de ce jour ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés.

[...]

QUATRIEME DECISION

Refonte des statuts de la Société

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du projet des Nouveaux Statuts, dont une copie figure en **Annexe 1** des présentes,

Décide, compte tenu de l'Opération et dans le but de reconfigurer intégralement les modalités juridiques de fonctionnement de la Société, de procéder à une refonte globale des Statuts et adopte, article par article, puis dans leur intégralité, lesdits Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés de la Société.

CINQUIEME DECISION

Nomination du teneur des comptes-titres de la Société

La collectivité des Associés,

Décide de nommer en qualité de teneur des comptes-titres de la Société, le Cabinet Lamartine Conseil, représenté par Maître Fabien Mauvais lequel déclare accepter par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette nomination sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés de la Société.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe compétent ainsi que pour certifier conformes les actes visés à l'article R.123-102 du code de commerce dans le cadre de l'article A.123-4 du code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des Associés de la Société.

Le Présent extrait est certifié conforme par le président de la Société.

DocuSigned by:

06577B1C159B489...

BidCo Impulsa
Représentée par Grimaud Capital
Elle-même représentée par Monsieur Grégoire Proust